
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 novembre 2019

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 7 octobre 2019	(p. 6)
N° CP-2019-3473 Jonage - Acquisition, à titre gratuit, à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées rue du Galibier et avenue des Alpes -	(p. 7)
N° CP-2019-3474 Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, à la société d'économie mixte (SEM) Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et classement dans le domaine public métropolitain des voies longeant l'autoroute A43 -	(p. 7)
N° CP-2019-3475 Rochetaillée sur Saône - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à M. Sébastien Kenck d'une emprise située 55 allée des Ecureuils - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2887 du 4 mars 2019 -	(p. 8)
N° CP-2019-3476 Saint Genis Laval - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, aux époux Franc, d'une emprise située angle 41 rue des Martyrs et 2 avenue de Beauregard -	(p. 8)
N° CP-2019-3477 Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs emprises situées rue Guynemer -	(p. 8)
N° CP-2019-3478 Caluire et Cuire - Logement social - Déclassement du domaine public métropolitain et cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'une parcelle de terrain nu située rue professeur Roux -	(p. 8)
N° CP-2019-3479 Villeurbanne - Aménagement rue Decorps - Offre de concours par la société anonyme à responsabilité limitée (SARL) Euro et expertise monétique (EXM) -	(p. 8)
N° CP-2019-3480 Fourniture et livraison de matériaux et équipements pour les travaux de construction de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 8)
N° CP-2019-3481 Lutte contre les gaspillages sur le territoire de la Métropole de Lyon - 5 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 10)
N° CP-2019-3482 Exercice 2019 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2010 à 2019 -	(p. 10)
N° CP-2019-3483 Collonges au Mont d'Or - Villeurbanne - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 10)
N° CP-2019-3484 Craonne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 11)
N° CP-2019-3485 Ecully - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 11)

N° CP-2019-3486	<i>Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société régionale d'habitations à loyer modéré (HLM) de Lyon et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3487	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Le logement Alpes-Rhône (Sollar) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3488	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3489	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2389 du 14 mai 2018 -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3490	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3491	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative Soliha et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3492	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3493	<i>Accord de coexistence de marques entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de 2 marques -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3494	<i>Champ captant de Crépieux Charmy - Projet INTERfacES - Marché de recherche et développement entre la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-3495	<i>Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-3496	<i>Demande de subvention auprès du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain et le déploiement de Pass numériques - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2730 du 12 novembre 2018 -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3497	<i>Demande de subvention auprès du Ministère de l'économie et des finances pour l'achat de Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3498	<i>Maintenance de la solution Galimède et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services, à la suite d'une procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3499	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant, respectivement, les lots n° 454 et 604 situé 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Latrache -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3500	<i>Caluire et Cuire - Projet urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue Professeur Roux et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3501	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de la République et appartenant à la copropriété du 45-45 bis rue de la République -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3502	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 8 rue de la Tuilière sur la parcelle cadastrée BK 227 et appartenant aux conjoints Colucci -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3503	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à Mme Gaëlle Mathieu et M. Clément Guiseppino -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3504	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 4 parcelles de terrain bâti et 2 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 19, 21, 23 et 29 rue Joseph Longarini et 11 rue Malik Oussekin et appartenant à la Ville -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3505	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 13 rue de Combemore et appartenant à l'indivision Brunet -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3506	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 17 rue de Combemore et appartenant aux époux Guyonnet -</i>	(p. 14)

N° CP-2019-3507	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 15 rue de Combemore et appartenant aux époux Abbatecola -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3508	<i>Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 5 rue Saint Isidore et appartenant à la société UTEI Saint Isidore ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3509	<i>Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 11 rue du Général de Miribel et appartenant à la société civile de construction-vente (SCCV) Le Coeur du 7 ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3510	<i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 22 avenue des Tilleuls et appartenant à Mme Gourjux épouse Jacqueline Padey -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3511	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 421 rue de la Croix Blanche et appartenant à Mme Gilberte Gaillot -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3512	<i>Rillieux la Pape - Réserve foncière - Secteur rond-point Charles de Gaulle - Acquisition, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et d'activité, situé au 9002 avenue du Loup Pendu et appartenant à la Société foncière immobilière et de location (SOFILO) -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3513	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 13 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Soulard -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3514	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située route de Collonges angle 14 route des Séguines et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Alpha -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3515	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 26 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Zamit -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3516	<i>Sathonay Camp - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Acquisition, à titre onéreux et à l'euro symbolique, de 11 parcelles de terrain nu composant une partie des voiries de la ZAC Castellane et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3517	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la ZAC Tase - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 6, 7 et 8 dépendants de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8, 12 et 14 allée du Textile et appartenant à la société Tissages de Soieries et Dérivés (TSD) R. Berliet et à la société civile immobilière (SCI) Oxymore - Convention de résiliation de bail entre la Métropole de Lyon et la société TSD pour une éviction commerciale -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3518	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Jeanne Morel et appartenant à la société Kaufman et Broad Promotion 3 -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3519	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située angle 241 route de Vienne et rue Félix Gros et appartenant à la société Le 241, représentée par la société SLCI Promotion ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3520	<i>Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'emprises foncières relatives aux parcelles du château d'eau, aux rues Lounès Matoub, Albert Camus, Michel Germaneau et Général Paris de la Bollardièrre et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3521	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1325, 1275 et 1465 de la copropriété Terrailon, situé 58 rue Guynemer, à M. et Mme Latrache -</i>	(p. 15)
N° CP-2019-3522	<i>Jonage - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Ville, d'une parcelle de terrain nu située 2 rue Jean Moulin -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3523	<i>Lyon 3° - Plan de cession - Habitat social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes (IRA) de 6 lots dans les immeubles en copropriété situés 30 rue François Garcin et 19 rue Etienne Dolet -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3524	<i>Lyon 5° - Plan de cession - Cession, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, par la Ville de Lyon, d'une parcelle dépendant du domaine public de voirie et située rue des Noyers angle rue Général Eisenhower -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3525	<i>Lyon 9° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 18 rue Tissot -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3526	<i>Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'une propriété située 1 rue de Dunkerque -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3527	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Aménagement - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de terrains et d'une maison d'habitation situés 13 route Neuve -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-3528	<i>Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit des conjoints Cessin, d'un terrain et d'une maison d'habitation situés 4 bis rue Jean Macé -</i>	(p. 16)

N° CP-2019-3529	<i>Vernaison - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à M. Tibério Nicolí, d'un terrain nu situé lieu-dit Le Péronnet -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3530	<i>Dardilly - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiées (SAS) Dardilly Miniparc ou toute autre société physique ou morale s'y substituant, de terrains situés chemin du Jubin -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3531	<i>Mions - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société civile immobilière (SCI) Immoland, de parcelles de terrain nu situées rue d'Espagne -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3532	<i>Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Résiliation d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Caluire Légumes - Approbation d'une convention -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3533	<i>Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, de l'immeuble situé 9 rue des Petites Soeurs -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3534	<i>Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 4 Petite Rue des Collonges -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3535	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de l'immeuble situé 5 rue Persoz -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3536	<i>Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit La Roche appartenant au Groupement foncier agricole Château de Mions - Approbation d'une convention -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3537	<i>Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit Grande Grange et appartenant à Mme Dolores Torres - Approbation d'une convention -</i>	(p. 28)
N° CP-2019-3538	<i>Sainte Foy lès Lyon - Francheville - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, de 2 servitudes de passage de canalisations publiques d'assainissement, en terrain privé bâti situé 20 route de la Libération et appartenant à la société anonyme (SA) Boiron - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3539	<i>Lyon 7° - Equipement public - Parc Blandan - Approbation d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation avec la Ville de Lyon concernant un parc public situé rue du Repos -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3540	<i>Corbas - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des abattoirs - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société à responsabilité limitée (SARL) Centre express Limousin (CEL 69), la Ville de Corbas et la société anonyme (SA) Complexe international du bétail et des viandes de Lyon (CIBEVIAL) -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3541	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 4 décembre 2014 -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3542	<i>Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), d'expropriation et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3543	<i>Fourniture de produits laitiers et avicoles non surgelés pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental enfance et famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 20)
N° CP-2019-3544	<i>Fourniture de viandes, d'abats de boucherie et de porc, de charcuterie autres que surgelés pour le restaurant métropolitain et le restaurant de l'Institut départemental enfance et famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : fourniture de viandes, d'abats de boucherie et de porc, autres que surgelés pour le restaurant métropolitain et le restaurant de l'IDEF - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 20)
N° CP-2019-3545	<i>Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou pour un déplacement à Marseille le 9 décembre 2019 -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3546	<i>Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Bruno Charles et Georges Képénékian pour une délégation à Montréal (Canada) du 3 au 7 novembre 2019 - 32ème édition des Entretiens Jacques Cartier -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3547	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 30 septembre 2019 -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3548	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Erevan (Arménie) du 21 au 24 octobre 2019 -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3549	<i>Corbas - Secteur Montmartin - Déclassement rétroactif des parcelles anciennement cadastrées AS 44 et AS 45 situées rue du Mont Blanc -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3550	<i>Sainte Foy lès Lyon - Collège Le Plan du Loup - Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement d'une parcelle de terrain -</i>	(p. 21)

N° CP-2019-3551	<i>Charly - Habitat - Autorisation donnée à la société par actions simplifiées (SAS) SMCI, ou toute autre société se substituant à elle, de déposer toutes autorisations administratives et de réaliser les sondages nécessaires portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 135, AI 355q, AI 358d, AI 358f situés rue de l'Eglise et rue Jean-Baptiste Frénet -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3552	<i>Corbas - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Autorisation de déposer des autorisations d'urbanisme donnée à la société anonyme à responsabilité limitée (SARL) Centre Express Limousin (CEL 69) portant sur les parcelles de terrain nu cadastrées AS 90 et AS 69p, situées 4 rue du Mont Blanc -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3553	<i>Réalisation de diagnostics immobiliers réglementaires ou non sur les bâtiments en propriété ou sous convention de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3554	<i>Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 8° - Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 : Lyon Est - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3555	<i>Lyon 2° - Lyon 3° - Impact des travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société EFFIA -</i>	(p. 21)
N° CP-2019-3556	<i>Vénissieux - Partenariat entre la Métropole de Lyon, la mission locale de Vénissieux, l'association la Sauvegarde 69 et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône et plus précisément le centre d'information et d'orientation (CIO) de Vénissieux - Approbation d'une convention -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3557	<i>Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du métro B - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3558	<i>Logement d'abord - Attribution de subventions aux associations et structures oeuvrant dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2019 - Approbation de conventions -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3559	<i>Lyon 3° - Saint Genis Laval - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 24)
N° CP-2019-3560	<i>Missions d'expertises et d'études urbaines et sociologiques, d'assistance à la programmation et de faisabilité des projets urbains - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3561	<i>Saint Fons - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine, étude urbaine et mission urbanisme en chef - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3562	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Mission d'accompagnement du relogement des familles concernées par le projet centre-ville Bellevue - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
N° CP-2019-3563	<i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME, dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-3564	<i>Fonctionnement du dispositif Bus info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-3565	<i>Assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et des boues des usines d'incinération de la Métropole de Lyon et fourniture de pièces détachées - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-3566	<i>Prestation d'égouttage et de transfert des déchets de balayage mécanisé-sud - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-3567	<i>Meyzieu - Nettoyement du parking des Panettes - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° CP-2019-3568	<i>Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec la bibliothèque municipale de Lyon, équipement en régie de la Ville de Lyon -</i>	(p. 23)
N° CP-2019-3569	<i>Soutien à la coopération décentralisée entre les Villes de Lyon et Jéricho en Cisjordanie - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) -</i>	(p. 24)
N° CP-2019-3570	<i>Appel à projets Villes durables en Afrique - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) -</i>	(p. 24)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le mardi 12 novembre 2019 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 30 novembre 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Membres invités

Absents non excusés : MM. Devinaz, Gouverneyre et Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 7 octobre 2019

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 7 octobre 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

Si cela ne vous dérange pas, nous allons d'abord passer la parole à monsieur Philip qui a un problème d'agenda et on reviendra à l'ordre du jour avec monsieur Abadie.

N° CP-2019-3563 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME, dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3564 - Fonctionnement du dispositif Bus info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° CP-2019-3565 - Assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et des boues des usines d'incinération de la Métropole de Lyon et fourniture de pièces détachées - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3566 - Prestation d'égouttage et de transfert des déchets de balayage mécanisé-sud - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3567 - Meyzieu - Nettoyement du parking des Panettes - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2019-3563 à CP-2019-3567. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Merci monsieur le Président, 5 dossiers assez simples. Le premier dossier n° CP-2019-3563 concerne la zone à faibles émissions, avec l'attribution de subventions aux PME, dans le cadre du dispositif qu'on a voté. Donc, nous aurons cela régulièrement et nous avons la liste de ceux à qui on attribue des subventions.

Le dossier n° CP-2019-3564 concerne une demande de subvention pour le fonctionnement du Bus info santé auprès de l'Agence régionale de santé, à hauteur de 40 000 €. Je précise qu'on a commandé un nouveau Bus info santé qui devrait arriver bientôt et qui sera "compatible avec la ZFE".

Le dossier n° CP-2019-3565 concerne l'assistance technique pour le transport de l'Unité de traitement des valorisations de Gerland, après un appel d'offres de fournitures de pièces détachées et l'autorisation pour le Président de signer.

Le dossier n° CP-2019-3566 concerne l'égouttage et le transfert des déchets de balayage mécanique au sud, avec l'autorisation de signer un accord-cadre de prestations de service après un appel d'offres.

Et enfin, le dossier n° CP-2019-3567 concerne le nettoyage du parking des Panettes, avec un accord-cadre de prestations de service, à la suite d'une procédure d'appel d'offres et l'autorisation pour le Président de signer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, au sujet du dossier n° CP-2019-3563 concernant l'attribution de subventions, monsieur Philip n'en a pas parlé.

M. le Vice-Président PHILIP : Au début j'ai dit qu'il y en avait assez régulièrement...

M. le Conseiller délégué HEMON : Très bien excuse-moi !

M. le Vice-Président PHILIP : ...puisque c'est la mise en œuvre de ce que nous avons voté et que donc, il faut passer en Commission permanente à chaque fois, lorsqu'il y a une attribution. C'est le cas pour ce dossier et c'est ce que j'ai dit.

M. le Conseiller délégué HEMON : Excuse-moi ! Juste sur ce dossier, est-ce qu'on pourrait avoir un détail avec justement toutes les entreprises qui ont fait des demandes d'aides ?

M. le Vice-Président PHILIP : Alors, je l'ai demandé ce matin et donc, je n'ai pas la possibilité de te le donner tout de suite. Il y aura, je peux vous le dire, une Commission permanente le 9 décembre dans laquelle, il y aura un bilan de la ZFE et là-dessus, vous aurez la réponse à cette question parce que j'ai demandé ce matin qu'un bilan soit effectué.

Globalement, nous pouvons dire que cette démarche s'accélère et tout le monde se réveille. Cela commence véritablement le 1^{er} janvier 2020. Elle a démarré lentement avec un guichet unique et maintenant, cela commence à fonctionner vraiment rapidement.

M. LE PRESIDENT : Merci, s'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

M. LE PRESIDENT : Nous reprenons la chronologie de l'ordre du jour.

N° CP-2019-3473 - Jonage - Acquisition, à titre gratuit, à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées rue du Galibier et avenue des Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3474 - Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, à la société d'économie mixte (SEM) Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et classement dans le domaine public métropolitain des voies longeant l'autoroute A43 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3475 - Rochetaillée sur Saône - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à M. Sébastien Kenck d'une emprise située 55 allée des Ecureuils - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2887 du 4 mars 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3476 - Saint Genis Laval - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, aux époux Franc, d'une emprise située angle 41 rue des Martyrs et 2 avenue de Beauregard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3477 - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs emprises situées rue Guynemer - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3478 - Caluire et Cuire - Logement social - Déclassement du domaine public métropolitain et cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'une parcelle de terrain nu située rue professeur Roux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3479 - Villeurbanne - Aménagement rue Decorps - Offre de concours par la société anonyme à responsabilité limitée (SARL) Euro et expertise monétique (EXM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3480 - Fourniture et livraison de matériaux et équipements pour les travaux de construction de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2019-3473 à CP-2019-3480. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, plusieurs dossiers.

Le premier dossier n° CP-2019-3473 concerne la Commune de Jonage. Dans le cadre d'une procédure de classement du domaine public métropolitain de la rue du Galibier et de l'élargissement de l'avenue des Alpes, suivant l'emplacement réservé n° 7 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant 5 parcelles.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce classement. Ce classement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, elle est donc dispensée d'enquête publique. Le vendeur ayant accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes de ce compromis, les parcelles de terrain nu susmentionnées seraient acquises, à titre gratuit, par la Métropole et intègreront le domaine public de voirie métropolitain.

Le dossier suivant n° CP-2019-3474 concerne la Commune de Saint Priest. Dans le cadre de la construction de l'autoroute A43 dont la SEM AREA est concessionnaire, les rétablissements des voiries situées sur le territoire de la Ville de Saint Priest ont été réalisés par ladite société. La SEM AREA a sollicité la Métropole de Lyon pour effectuer le classement des dites voiries rétablies, conformément aux plans de délimitation avec mise à jour cadastrale qui ont été transmis par la SEM AREA le 14 octobre 2016 et validés par les services techniques de la Métropole. La gestion technique et les charges d'entretien de ces voiries rétablies sont donc de la compétence de la collectivité gestionnaire depuis leur mise en service. De ce fait, les emprises des voiries situées en dehors de l'autoroute ont dès lors vocation à être remises gratuitement à la Métropole. Vous avez la liste, et je ne l'énumère pas, des nombreuses parcelles qui ont été transférées.

Le dossier n° CP-2019-3475 concerne la Commune de Rochetaillée sur Saône. La présente décision abroge la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2887 du 4 mars 2019. En effet, nous avons déjà passé ce dossier mais le propriétaire qui a acheté la parcelle a souhaité en avoir une partie de plus. C'est pour cela que l'on modifie cette décision.

Cette décision de déclassement portait sur la demande initiale de monsieur Kenck pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AC 352. Il a, à ce titre, sollicité la Métropole pour le déclassement du domaine public de cette voirie et la cession, à son profit, de la totalité de la parcelle située au droit du numéro 55 allée des Ecureuils à Rochetaillée sur Saône.

Plusieurs réseaux existant, leur dévoiement sera à sa charge. Il est à noter que la grille d'évacuation des eaux de surface à proximité de l'emprise à céder devra être conservée. L'ensemble des services consultés est favorable à ce déclassement. Il n'y a pas d'atteinte aux conditions de desserte et il sera donc dispensé d'enquête publique. Aux termes du compromis, la parcelle cadastrée AC 352 d'une superficie de 132 m² sera cédée au prix de 4 750 €.

Le dossier n° CP-2019-3476 concerne la Commune de Saint Genis Laval. Monsieur et madame Franc ont sollicité la Métropole pour le déclassement et l'acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle cadastrée CC 314, issue d'une division parcellaire.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Le dévoiement de plusieurs réseaux existants sera à la charge des acquéreurs. Il n'y a pas d'atteinte au niveau de la desserte et de la circulation dans le secteur, et sera dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes du compromis, l'emprise sera cédée au prix de 133 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3477 concerne la Commune de Bron. Dans le cadre de l'opération de la ZAC Terrailon à Bron dont la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est aménageur, il est prévu de construire plusieurs lots dédiés au logement qui seront confiés à des opérateurs privés ou publics. Les terrains composant ces îlots sont partiellement maîtrisés par la SERL mais doivent être complétés par l'acquisition d'emprises de voiries métropolitaines. Par conséquent, la SERL a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et l'acquisition de plusieurs emprises pour un total de 425 m², 57 m², 1 m², 12 m² et 7 m².

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux existants, la SERL prendra à sa charge leur dévoiement. La direction de l'eau et déchets indique la présence de puits d'infiltrations. Si ces puits sont conservés, il faudra prévoir la constitution d'une servitude de passage. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, elle sera donc sera dispensée d'enquête publique. La cession s'effectuera après désaffectation et déclassement des emprises entre la Métropole et la SERL.

Le dossier n° CP-2019-3477 concerne la Commune de Caluire et Cuire. La Métropole est propriétaire à Caluire et Cuire, rue Professeur Roux, à proximité de la place Calmette, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 654 m². Il est prévu de céder cette parcelle et de la déclasser ; plusieurs réseaux existants, il est demandé de dévoyer par l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, il est exempt d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes de cet acte, la Métropole céderait ledit bien, libre de toute location ou occupation, pour un prix de 286 000 €, admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

Le dossier n° CP-2019-3478 concerne la Ville de Villeurbanne. La SARL EXM située 13 rue Decorps à Villeurbanne a fait part de son intérêt à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie permettant de sécuriser la façade de son bâtiment contre le risque d'intrusion de véhicules.

Les travaux consisteront en la pose de 6 bornes positionnées entre les espaces plantés et la reprise des bétons neufs à proximité de ces bornes. Le coût total des travaux est estimé à 5 400 € TTC. La SARL EXM accepte de participer au financement des travaux par offre de concours sur la base du montant prévisionnel HT, compte tenu de la récupération de la TVA par la Métropole.

Ce montant bien sûr pourra être réévalué au vu de la dépense réelle, dans la limite d'un dépassement ou une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours sera présenté. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de ces prestations, qui seront exécutées dans le cadre des marchés de travaux.

Le dossier n° CP-2019-3480 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et à la livraison de matériaux et équipements pour les travaux de construction de la Métropole.

Ces prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le présent marché fera l'objet d'un accord-cadre. L'accord-cadre comportera un engagement minimum de commande sur les 4 ans à hauteur de 600 000 € HT, et comporterait un engagement maximum de 1 200 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Voilà monsieur le Président pour l'ensemble de mes dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Pas d'opposition ? Je les mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité :

- MM. Lucien BARGE, Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU, Mme Valérie GLATARD, membres du conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3477 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3478 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2019-3481 - Lutte contre les gaspillages sur le territoire de la Métropole de Lyon - 5 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume rapporte le dossier n° CP-2019-3481. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Oui, monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés qui avait été voté en assemblée en décembre dernier. Donc, il vous est proposé, chers collègues, de donner l'autorisation au Président de signer les accords-cadres qui font suite à la dernière commission d'appel d'offres pour 5 lots, puisqu'un lot, une action qui concerne les buffets "zéro déchet, zéro gaspillage" pour les acteurs du territoire est d'un montant de 150 000 € HT et relève directement du choix du Président.

Un lot a été infructueux : il s'agit de la promotion de l'éco-consommation. Pour le reste, vous retrouverez des groupements d'acteurs du territoire, des associations et des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le premier lot concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, le second lot concerne la promotion de l'allongement de la durée de vie des biens manufacturés du quotidien, le lot suivant : la promotion de l'hygiène durable, un lot qui concerne des formations action à la réduction des déchets et enfin, le dernier lot qui concerne les éco-événements : zéro gaspillage, zéro déchet.

Je vous invite à donner un accord au Président afin que ces actions puissent se mettre en œuvre. Juste après la Commission permanente, je me permets de vous informer que dans quelques semaines, liées à un des lots, nous avons et nous recevrons ici les deuxièmes journées de l'événementiel éco-responsable. Je pense que cela vous concerne tout particulièrement dans vos communes. C'est le 21 et le 22 novembre à l'association AREMACS dans le 7^{ème} arrondissement. Donc, si vous voulez venir, c'est public, vous le pouvez et vous pouvez en informer vos DGS et vos équipes.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° CP-2019-3482 - Exercice 2019 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2010 à 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2019-3482. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2010 à 2019.

Pour alléger sa comptabilité, le Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon dresse régulièrement un état des créances irrécouvrables du budget principal ainsi que des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour les années 2010 à 2019.

Ces produits, je le précise, ne sont pas recouverts pour les raisons indiquées et qui sont notamment, essentiellement, la cause de ruines d'entreprises qui se retrouvent en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire.

L'admission en non-valeur qui vous est demandée porte sur une somme de 847 335,27 €. Je vous demande d'admettre cette demande.

M. LE PRESIDENT : Merci, pas d'intervention ? Je le mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° CP-2019-3483 - Collonges au Mont d'Or - Villeurbanne - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3484 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3485 - Ecully - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3486 - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société régionale d'habitations à loyer modéré (HLM) de Lyon et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3487 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Le logement Alpes-Rhône (Sollar) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3488 - Saint Germain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3489 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2389 du 14 mai 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3490 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3491 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative Soliha et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3492 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3493 - Accord de coexistence de marques entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de 2 marques - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-3483 à CP-2019-3493. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, 10 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter, une modification modificative et 9 décisions de nouvelles garanties relatives à 294 logements pour un montant d'encours supplémentaire de 23 153 196 €.

Je commence par la décision modificative, le dossier n° CP-2019-3489 au profit d'Alliade habitat relatif à la modification du plan de financement d'une opération et à la révision du montant de 2 prêts.

J'en viens aux 9 nouvelles demandes de garanties d'emprunts.

Le dossier n° CP-2019-3483 est au bénéfice d'Alliade habitat toujours pour l'acquisition-amélioration de 5 logements, rue Pierre Termier à Collonges au Mont d'Or et de 8 logements rue Anatole France à Villeurbanne ainsi que la réhabilitation de 13 logements rue Smith à Lyon 2°, pour un montant total garanti de 1 616 782 €.

Le dossier n° CP-2019-3484 est au profit de la SCA foncière d'habitat et humanisme pour l'acquisition en VEFA de 9 logements situés 4 rue Jean Claude Martin à Craponne, pour un montant garanti de 853 599 €.

Le dossier n° CP-2019-3485 est au profit de l'OPH Grand Lyon habitat pour l'acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 18 logements situés 25 à 29 avenue Veyssières à Ecully et l'acquisition en VEFA de 7 logements situés 125 rue Baraban à Lyon 3°, pour un montant garanti de 2 181 401 €.

Le dossier n° CP-2019-3486 est au bénéfice de la société régionale d'HLM de Lyon envisage la réhabilitation de 150 logements situés 51 rue Smith et Quivogne à Lyon 2°, pour un montant garanti de 2 543 625 €.

Le dossier n° CP-2019-3487 au bénéfice de la SA d'HLM Sollar pour l'acquisition-amélioration de 11 logements située 10 rue Hector Malot à Lyon 7° et l'acquisition-amélioration de 9 logements situés 41 rue de Marseille, toujours à Lyon 7°, pour un montant garanti de 1 283 987 €.

Le dossier n° CP-2019-3488 au profit de la SA d'HLM ICF sud-est Méditerranée envisage la construction de 7 logements situés rue Gabriel Cordier à Saint Germain au Mont d'Or, pour un montant garanti de 669 742 €.

Le dossier n° CP-2019-3490 au profit de l'OPH Est Métropole habitat envisage la construction de 138 logements médico-sociaux situés rue Michel Dupeuble à Villeurbanne, pour un montant garanti de 12 359 955 €.

Le dossier n° CP-2019-3491 au profit de la SA coopérative Soliha envisage l'acquisition-amélioration d'un logement situé 4 rue Verlaine à Villeurbanne, pour un montant garanti de 15 505 €.

Le dossier n° CP-2019-3492 au bénéfice de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes pour l'acquisition en vente en l'état de futur achèvement (VEFA) de 18 logements situés 14-24 avenue Roger Salengro à Villeurbanne, pour un montant garanti de 1 628 600 €.

Il me reste un dernier dossier, le dossier n° CP-2019-3493, afin de vous proposer d'approuver l'accord de coexistence de marques entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon et la Métropole. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Pas de demande d'intervention ? Je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3483 et CP-2019-3489 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3485, (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3485, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3487 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3490 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3492 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2019-3494 - Champ captant de Crépieux Charmy - Projet INTerfacES - Marché de recherche et développement entre la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3495 - Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2019-3494 et CP-2019-3495. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2019-3494 concerne le Champ captant de Crépieux Charmy. Il s'agit d'un marché entre la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). C'est plutôt une convention de partenariat puisque le CNRS finance 64 %, à savoir 221 000 € et la Métropole 36 %, soit 124 971 €. Il s'agit d'un marché de convention de partenariat qui a pour objectif de garantir la pérennisation de la ressource en eau et de connaître de mieux identifier les phénomènes qui se produisent au niveau des "interfaces".

Le dossier n° CP-2019-3495 concerne le marché de fournitures de matériels de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole. Donc, il y a 2 lots :

- un lot de 140 000 € HT minimum et maximum de 560 000 € HT,
- minimum de 40 000 € HT et maximum de 100 000 € HT pour 2 ans, renouvelable une fois.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2019-3496 - Demande de subvention auprès du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain et le déploiement de Pass numériques - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2730 du 12 novembre 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2019-3497 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'économie et des finances pour l'achat de Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2019-3498 - Maintenance de la solution Galimède et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services, à la suite d'une procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2019-3496 à CP-2019-3498. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de présenter les dossiers n° CP-2019-3496 et CP-2019-3497 d'un seul bloc, puisqu'ils correspondent à la même politique.

En France, nous avons constaté que près de 13 % de la population, ce qui représente 20 millions de personnes, 200 000 à l'échelle de la Métropole, se sentent éloignées du numérique ou, en tout cas, sont en fragilité par rapport à ces nouveaux services qui s'inventent de manière dématérialisée.

L'Etat au travers de l'Agence du numérique raccordée au Ministère de l'économie a lancé une stratégie nationale pour un numérique inclusif et nous-mêmes, à l'échelle locale, en tant qu'acteurs publics, nous nous sommes engagés sur 3 niveaux d'actions :

- le premier qui représente la constitution d'un réseau d'acteurs de la médiation numérique, nous sortons d'un comité politique auquel ont participé Georges Képénékian et Murielle Laurent à ce sujet, pour voir comment nous pouvons mobiliser les 80 acteurs de notre territoire, pour justement, mieux accompagner l'ensemble des publics dans l'accès à leurs droits, dans la recherche d'emplois, dans diverses démarches aujourd'hui qui sont dématérialisées,

- nous avons également été lauréats d'un appel à projet pour le développement d'un Pass numérique, outil qui vous donne accès à des tickets de formation, justement, pour élaborer des stratégies d'accompagnement de ces publics,

- et puis, nous avons, en fin de semaine, cet événement "Super Demain" qui est dédié aux cultures numériques et à l'accompagnement des publics dans leur diversité, sur l'ensemble de ces nouveaux enjeux de ce mot "numérique" qui se présente à nous.

Ainsi, le premier dossier n° CP-2019-3496 doit autoriser une demande de subvention auprès du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) à hauteur de 307 447 €, pour soutenir notre engagement en faveur de la médiation numérique sur une enveloppe globale de 715 947 € TTC.

Le deuxième dossier n° CP-2019-3497 qui est dans la lignée du précédent, nous propose une demande de financement cette fois auprès du Ministère de l'économie et des finances pour l'achat de ces fameux Pass numériques avec un co-financement à hauteur de 65 %, ce qui représente une enveloppe de 398 000 €. Ainsi, je vous demande un avis favorable pour ces 2 dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur Jacquet.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : J'ai un dernier dossier.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Je voulais simplement souligner mon accord total avec l'approche que vous venez d'avoir face au haut risque de fracture numérique, social et spatial. C'était le sens de mon intervention à la séance du Conseil de la Métropole précédente. Et merci de prendre ces questions des droits comme un élément d'intervention nécessaire dans notre société, y compris sur les questions du numérique. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Dognin-Sauze, le dernier dossier.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Le dossier CP-2019-3498 qui cette fois, concerne un marché négocié sans mise en concurrence pour le renouvellement de la maintenance de notre système Galimède qui est un système embarqué dans les bennes à ordures ménagères, avec un principe de géolocalisation qui permet de guider le chauffeur dans son circuit de collecte et d'avoir un suivi de son activité.

Nous renouvelons ce marché de maintenance tous les 4 ans. Nous en venons à échéance, et nous vous demandons donc de pouvoir accéder à ce renouvellement dans une fourchette entre 400 000 € HT et de 2 000 000 € HT.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'intervention sur ce dossier... si monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, sans être un spécialiste en la matière, je trouve que pour des systèmes embarqués qui permettent aussi la géolocalisation, j'en conçois l'utilité, bien évidemment, mais je trouve cela extrêmement cher, de 400 000 € HT et jusqu'à 2 400 000 € TTC, cela paraît très cher. Voilà, j'aurais voulu des explications, si possible.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Nous sommes sur une autorisation de marché. Le besoin n'est pas qualifié précisément. Nous sommes sur une autorisation dans une fourchette et nous pourrions bien évidemment préciser, exactement lorsque les prestataires seront sollicités au regard aussi de leur réponse et de l'évaluation du service rendu. Nous pourrions en reparler plus précisément si cela vous convient ainsi.

M. LE PRESIDENT : Donc, je mets ces rapports aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2019-3499 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant, respectivement, les lots n° 454 et 604 situé 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Latrache - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3500 - Caluire et Cuire - Projet urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue Professeur Roux et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3501 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de la République et appartenant à la copropriété du 45-45 bis rue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3502 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 8 rue de la Tuilière sur la parcelle cadastrée BK 227 et appartenant aux conjoints Colucci - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3503 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à Mme Gaëlle Mathieu et M. Clément Guiseppino - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3504 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 4 parcelles de terrain bâti et 2 lots de copropriété dépendants de l'ensemble immobilier situé 19, 21, 23 et 29 rue Joseph Longarini et 11 rue Malik Oussekiné et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3505 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 13 rue de Combemore et appartenant à l'indivision Brunet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3506 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 17 rue de Combemore et appartenant aux époux Guyonnet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3507 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 15 rue de Combemore et appartenant aux époux Abbatecola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3508 - Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 5 rue Saint Isidore et appartenant à la société UTEI Saint Isidore ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3509 - Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 11 rue du Général de Miribel et appartenant à la société civile de construction-vente (SCCV) Le Coeur du 7 ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3510 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 22 avenue des Tilleuls et appartenant à Mme Gourjux épouse Jacqueline Padey - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3511 - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 421 rue de la Croix Blanche et appartenant à Mme Gilberte Gaillot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3512 - Rillieux la Pape - Réserve foncière - Secteur rond-point Charles de Gaulle - Acquisition, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et d'activité, situé au 9002 avenue du Loup Pendu et appartenant à la Société foncière immobilière et de location (SOFILO) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3513 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 13 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Soulard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3514 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située route de Collonges angle 14 route des Séguines et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Alpha - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3515 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 26 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Zamit - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3516 - Sathonay Camp - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Acquisition, à titre onéreux et à l'euro symbolique, de 11 parcelles de terrain nu composant une partie des voiries de la ZAC Castellane et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3517 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la ZAC Tase - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 6, 7 et 8 dépendants de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8, 12 et 14 allée du Textile et appartenant à la société Tissages et Dérivés (TSD) R. Berliet et à la société civile immobilière (SCI) Oxymore - Convention de résiliation de bail entre la Métropole de Lyon et la société TSD pour une éviction commerciale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3518 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Jeanne Morel et appartenant à la société Kaufman et Broad Promotion 3 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3519 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située angle 241 route de Vienne et rue Félix Gros et appartenant à la société Le 241, représentée par la société SLCI Promotion ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3520 - Vénissieux - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'emprises foncières relatives aux parcelles du château d'eau, aux rues Lounès Matoub, Albert Camus, Michel Germaneau et Général Paris de la Bollardièrre et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3521 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1325, 1275 et 1465 de la copropriété Terrailon, situé 58 rue Guynemer, à M. et Mme Latrache - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2019-3522** - Jonage - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Ville, d'une parcelle de terrain nu située 2 rue Jean Moulin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3523** - Lyon 3° - Plan de cession - Habitat social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes (IRA) de 6 lots dans les immeubles en copropriété situés 30 rue François Garcin et 19 rue Etienne Dolet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3524** - Lyon 5° - Plan de cession - Cession, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, par la Ville de Lyon, d'une parcelle dépendant du domaine public de voirie et située rue des Noyers angle rue Général Eisenhower - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3525** - Lyon 9° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 18 rue Tissot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3526** - Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'une propriété située 1 rue de Dunkerque - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3527** - Saint Romain au Mont d'Or - Aménagement - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de terrains et d'une maison d'habitation situés 13 route Neuve - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3528** - Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit des consorts Cessin, d'un terrain et d'une maison d'habitation situés 4 bis rue Jean Macé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3529** - Vernaison - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à M. Tibério Nicoli, d'un terrain nu situé lieu-dit Le Péronnet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3530** - Dardilly - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiées (SAS) Dardilly Miniparc ou toute autre société physique ou morale s'y substituant, de terrains situés chemin du Jubin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3531** - Mions - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société civile immobilière (SCI) Immoland, de parcelles de terrain nu situées rue d'Espagne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3532** - Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Résiliation d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Caluire Légumes - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3533** - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, de l'immeuble situé 9 rue des Petites Soeurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3534** - Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 4 Petite Rue des Collonges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3535** - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de l'immeuble situé 5 rue Persoz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3536** - Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit La Roche appartenant au Groupement foncier agricole Château de Mions - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2019-3537** - Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit Grande Grange et appartenant à Mme Dolores Torres - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3538 - Sainte Foy lès Lyon - Francheville - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, de 2 servitudes de passage de canalisations publiques d'assainissement, en terrain privé bâti situé 20 route de la Libération et appartenant à la société anonyme (SA) Boiron - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3539 - Lyon 7° - Equipement public - Parc Blandan - Approbation d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation avec la Ville de Lyon concernant un parc public situé rue du Repos - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3540 - Corbas - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des abattoirs - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société à responsabilité limitée (SARL) Centre express Limousin (CEL 69), la Ville de Corbas et la société anonyme (SA) Complexe international du bétail et des viandes de Lyon (CIBEVIAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3541 - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 4 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3542 - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), d'expropriation et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2019-3499 à CP-2019-3542. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, il y a donc 44 dossiers que je vous présenterai, évidemment, de façon très synthétique.

Je garderai pour la dernière Commission permanente, une présentation exhaustive des dossiers !

Les acquisitions gratuites :

Le dossier n° CP-2019-3501 concerne la Commune de Chassieu. C'est une acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu de 111 m² pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3505 concerne la Commune d'Irigny. Il s'agit d'une acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu de 45 m² pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3506 concerne toujours la Commune d'Irigny. Pour la même rue, il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 56 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3507 concerne toujours la Commune d'Irigny. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 37 m², pour une opération de voirie à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3508 concerne Lyon 3° pour l'acquisition d'un terrain nu de 632 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3509 concerne Lyon 7° pour l'acquisition d'un terrain nu de 21 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3510 concerne la Commune de Mions pour l'acquisition d'un terrain nu de 65 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3513 concerne la Commune de Saint Romain au Mont d'Or pour l'acquisition d'un terrain nu de 92 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3514 concerne toujours la Commune de Saint Romain au Mont d'Or pour l'acquisition d'un terrain nu de 147 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3515 concerne également la Commune de Saint Romain au Mont d'Or pour l'acquisition d'un terrain nu de 137 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3518 concerne la Commune de Vaulx en Velin pour l'acquisition d'un terrain nu de 1 066 m², à titre gratuit, pour une opération de voirie.

Acquisitions onéreuses :

Le dossier n° CP-2019-3499 concerne la Commune de Bron dans le cadre du programme de Bron Terrailon. Il s'agit de 2 lots de copropriétés pour une superficie de 65 m² et un montant de 95 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3500 concerne la Commune de Caluire et Cuire dans le cadre du projet de Montessuy-Pasteur. Il s'agit d'un terrain nu de 277 m² et le vendeur est l'OPH Lyon Métropole habitat pour un montant de 24 930 €.

Les dossiers n° CP-2019-3503 et CP-2019-3504 concernent la Commune de Givors dans le cadre du développement urbain sur l'îlot Oussekin. Dans le premier cas, il s'agit de 3 lots de copropriété. Les vendeurs sont des particuliers pour un montant de 140 000 €. Dans le deuxième cas, il s'agit de 4 terrains bâtis plus 2 lots de copropriétés sur une surface de 1 158 m² ; le vendeur est la Commune pour un montant de 66 006 €.

Le dossier n° CP-2019-3511 concerne la Commune de Montanay. Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie d'environ 172 m² pour l'élargissement de la rue de la Croix Blanche. Le vendeur est un particulier pour un montant de 3 440 €.

Le dossier n° CP-2019-3512 concerne la Commune de Rillieux la Pape. C'est un terrain bâti de 1 425 m² pour le projet du rond-point Charles de Gaulle. C'est l'acquisition d'un ensemble immobilier. Le vendeur est la Société foncière immobilière et de location (SOFILO), pour un montant de 1 800 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3516 concerne la Commune de Sathonay-Camp. Il s'agit d'un terrain nu de 14 018 m² sur la ZAC de la Castellane. C'est un rachat de voirie. Le vendeur est la SERL pour un montant de 368 401 €.

Le dossier n° CP-2019-3517 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit de lots de copropriété sur la ZAC Tase. C'est l'acquisition d'un ensemble immobilier à vocation d'activités plus une convention de résiliation de bail. C'est la société Tissages de Soieries et Dérivés (TSD) R. Berliet et la société civile immobilière (SCI) Oxymore qui sont vendeurs, pour un montant de 1 767 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3519 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'un terrain nu de 256 m² pour l'élargissement de la route de Vienne et de la rue Félix Gros. Le vendeur est la société Le 241, représentée par la société SLCI Promotion pour 19 200 €.

Le dossier n° CP-2019-3520 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'un terrain nu de 14 151 m². C'est sur la ZAC Vénissy pour la rétrocession de voies nouvelles et de la placette publique. Le vendeur est la SERL pour un montant de 3 001 200€.

Les cessions :

Le dossier n° CP-2019-3521 concerne la Commune de Bron dans le cadre de l'opération Bron Terrailon. Il s'agit de vendre un appartement, une cave et un parking à des particuliers pour un montant de 74 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3522 concerne la Commune de Jonage. Il s'agit d'un terrain nu de 395 m² vendu à la Commune pour un montant de 126 000 €. Il s'agit d'aménager le centre-ville et la rue Jean Moulin.

Le dossier n° CP-2019-3523 concerne Lyon 3°. Il s'agit de vendre 2 appartements, cave et grenier, pour la création de logements sociaux, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes (IRA) pour un montant de 83 050 €.

Le dossier n° CP-2019-3524 concerne Lyon 5°. Il s'agit d'un terrain nu de 124 m² vendu à l'euro symbolique à la Ville de Lyon. C'est une parcelle qui dépend du domaine public de voirie, rue des Noyers.

Le dossier n° CP-2019-3525 concerne Lyon 9°. Il s'agit d'un terrain bâti de 540 m², vendu à la Ville de Lyon pour 785 000 €, pour un équipement public. C'est une vente à la suite d'une préemption avec préfinancement d'un immeuble situé 18 rue Tissot.

Le dossier n° CP-2019-3526 concerne la Commune de Meyzieu. Il s'agit de 2 lots de copropriété et l'acquéreur est Lyon Métropole habitat pour un montant de 64 200 €, pour la réalisation d'un logement social pour un appartement situé 1 rue de Dunkerque.

Le dossier n° CP-2019-3527 concerne la Commune de Saint Romain au Mont d'Or. C'est un terrain bâti de 788 m², dont l'acquéreur est la Commune, pour un aménagement et un montant de 315 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3528 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'un terrain bâti de 600 m², acquis par des particuliers pour un montant de 96 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3529 concerne la Commune de Vernaison. C'est un terrain nu de 337 m² est cédé aux riverains, situé lieu-dit Le Péronnet pour un montant de 3 200 €.

Dossiers divers :

Le dossier n° CP-2019-3502 concerne la Commune de Feyzin concerne le PPRT, il y a un principe d'acquisition d'un immeuble situé 8 rue de la Tuilière.

Le dossier n° CP-2019-3530 concerne la Commune de Dardilly : il s'agit d'un échange sans soulte avec la SAS Dardilly Miniparc de terrains pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3531 concerne la Commune de Mions ; il s'agit d'un échange sans soulte avec la SCI Immoland de terrains situés rue d'Espagne, c'est une opération de voirie effectuée à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3532 concerne la Commune de Caluire et Cuire et la résiliation d'un bail rural verbal avec l'approbation d'une convention pour une opération de voirie, avec une dépense de 23 220 €.

Le dossier n° CP-2019-3533 concerne Lyon 3° concerne un bail emphytéotique au profit d'Adoma, d'un immeuble situé 9 rue des Petites Sœurs, pour 22 logements en PLAI, avec un droit d'entrée pour 45 000 € et un loyer de 10 000 € dès la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3534 concerne la Commune de Saint Genis Laval et un logement social avec un bail emphytéotique avec l'OPH Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 4 Petite Rue des Collonges pour un logement PLAI avec un droit d'entrée de 44 675 €.

Le dossier n° CP-2019-3535 concerne la Commune de Villeurbanne : il s'agit d'un bail emphytéotique avec l'OPH Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 5 rue Persoz pour 19 logements PLS, un droit d'entrée de 863 000 € et un loyer annuel de 1 500 €, dès la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3536 concerne la Commune de Mions : il s'agit d'une institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable.

Le dossier n° CP-2019-3537 concerne la Commune de Mions : il s'agit d'une institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable.

Le dossier n° CP-2019-3538 concerne la Commune de Sainte Foy lès Lyon et Francheville : institution de 2 servitudes de passage de canalisation d'assainissement, route de la Libération.

Le dossier n° CP-2019-3539 concerne Lyon 7° : il s'agit d'un avenant n° 1 en bail emphytéotique avec la Ville de Lyon, concernant le Parc Blandan.

Le dossier n° CP-2019-3540 relatif à la Commune de Corbas, concerne un protocole d'accord transactionnel avec la société à responsabilité limitée (SARL) Centre express Limousin (CEL 69), la Ville de Corbas et la société anonyme (SA) Complexe international du bétail et des viandes de Lyon (CIBEVIAL), avec pour objet l'implantation de la société de logistique SARL CEL 69.

Le dossier n° CP-2019-3541 concerne la Commune de Villeurbanne concerne, dans le cadre du projet urbain sur le Carré de Soie et la ZAC de la Soie, la prorogation de la DUP.

Le dossier n° CP-2019-3542 concerne la Commune de Saint Genis Laval, dans le cadre de la ZAC du Vallon des hôpitaux, avec une procédure de DUP, d'expropriation et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat.

J'en ai terminé avec les 44 dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, je ne vais peut-être pas reprendre tous les dossiers et je n'en reprendrai qu'un, le dernier, madame la Vice-Présidente, d'ailleurs vous l'avez nommé le dossier n° CP-2019-3543 alors qu'il s'agit du dossier n° CP-2019-3542.

Ce dossier concerne la ZAC du Vallon des hôpitaux, une DUP, pourquoi pas, bien sûr ! Mais, dans le contexte général, il est fait référence que le Vallon des hôpitaux est directement concerné par 2 projets majeurs d'infrastructures, le prolongement de la ligne B du métro et la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences.

Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est un amendement, c'est-à-dire qu'on dise que c'est directement par rapport à un projet majeur qui est le prolongement de la ligne B du métro. Je vous propose la suppression de l'alinéa suivant : "la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, je propose qu'on maintienne le dossier tel qu'il est. L'Anneau des sciences fera l'objet, je n'en ai aucun doute, de discussions dans les prochaines semaines. Ce sera une discussion générale mais qui n'a pas à remettre en cause les dossiers qui sont ici et puis chacun ira de sa position et je pense que personne ne sera déçu. Je mets les dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

- Dossiers n° CP-2019-3499 à CP-2019-3541 : adoptés à l'unanimité,

- Dossiers n° CP-2019-3542 : adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu.

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3500 et CP-2019-3526 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- MM. Lucien BARGE, Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU, Mme Valérie GLATARD, membres du conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3516 et CP-2019-3520 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3523 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3534, (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3534, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3535 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRESIDENT : J'attends avec impatience la dernière Commission permanente pour avoir le détail de tous les dossiers ! On fera même une interruption pour le déjeuner !

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2019-3543 - Fourniture de produits laitiers et avicoles non surgelés pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental enfance et famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

N° CP-2019-3544 - Fourniture de viandes, d'abats de boucherie et de porc, de charcuterie autres que surgelés pour le restaurant métropolitain et le restaurant de l'Institut départemental enfance et famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : fourniture de viandes, d'abats de boucherie et de porc, autres que surgelés pour le restaurant métropolitain et le restaurant de l'IDEF - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2019-3543 et CP-2019-3544. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de 2 dossiers concernant tous les deux la fourniture de produits pour le restaurant métropolitain et le restaurant de l'IDEF de la Métropole de Lyon.

Dans le premier cas, le dossier n° CP-2019-3543 concerne la fourniture de produits laitiers et avicoles non surgelés, avec l'autorisation du lancement de procédure d'appel d'offres ouvert, avec l'autorisation de signer l'accord-cadre.

Le dossier n° CP-2019-3544 concerne la fourniture de viande, d'abats de boucherie et de porc, de charcuterie autres que surgelés et la décision porte sur le fait que nous ayons l'autorisation, en tout cas, de signer l'accord-cadre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert là aussi.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, c'est pour cela que j'ai fait attention au numéro parce que je voulais intervenir sur le dossier n° CP-2019-3543, voire n° CP-2019-3544 mais je ne voudrais pas abuser.

Juste sur ce dossier, je souligne qu'en ce qui concerne la fourniture de produits laitiers et avicoles non surgelés pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental enfance et famille (IDEF), le lait proposé n'est même pas bio. Je trouve cela réellement dommage. Nous le savons tous, vous le savez tous que s'il y a un produit bio qu'il faut consommer pour les enfants, c'est vraiment du lait bio, parce qu'il apporte beaucoup.

Il est réellement dommage que cela ne se fasse pas et qu'on arrive en bout de mandat et qu'il n'y ait toujours pas de produits bios. Alors, je ne sais pas si on peut l'amender maintenant mais, en tout cas, je voulais souligner ce point. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° CP-2019-3545 - Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou pour un déplacement à Marseille le 9 décembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3546 - Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Bruno Charles et Georges Képénékian pour une délégation à Montréal (Canada) du 3 au 7 novembre 2019 - 32ème édition des Entretiens Jacques Cartier - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3547 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 30 septembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3548 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Erevan (Arménie) du 21 au 24 octobre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3549 - Corbas - Secteur Montmartin - Déclassement rétroactif des parcelles anciennement cadastrées AS 44 et AS 45 situées rue du Mont Blanc - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3550 - Sainte Foy lès Lyon - Collège Le Plan du Loup - Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement d'une parcelle de terrain - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3551 - Charly - Habitat - Autorisation donnée à la société par actions simplifiées (SAS) SMCI, ou toute autre société se substituant à elle, de déposer toutes autorisations administratives et de réaliser les sondages nécessaires portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 135, AI 355q, AI 358d, AI 358f situés rue de l'Eglise et rue Jean-Baptiste Frénet - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3552 - Corbas - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Autorisation de déposer des autorisations d'urbanisme donnée à la société anonyme à responsabilité limitée (SARL) Centre Express Limousin (CEL 69) portant sur les parcelles de terrain nu cadastrées AS 90 et AS 69p, situées 4 rue du Mont Blanc - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3553 - Réalisation de diagnostics immobiliers réglementaires ou non sur les bâtiments en propriété ou sous convention de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3554 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 8° - Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 : Lyon Est - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3555 - Lyon 2° - Lyon 3° - Impact des travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société EFFIA - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2019-3545 à CP-2019-3555. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Monsieur le Président, les dossiers n° CP-2019-3545 à n° CP-2019-3548 concernent les déplacements de nos collègues dans le cadre de leurs délégations et il vous est demandé bien vouloir les approuver. Ces déplacements ont eu lieu ou auront lieu aux mois de septembre, octobre et novembre, ainsi que décembre.

Le dossier n° CP-2019-3549 concerne la Commune de Genas pour le déclassement, rétroactivement, de 2 parcelles situées rue du Mont Blanc et de permettre la cession de ces locaux appartenant à la société CIBEVIALL à la société CEL 69.

Le dossier n° CP-2019-3550 concerne la Commune de Sainte Foy lès Lyon pour le déclassement également d'une parcelle de terrain de 25 m² située sur le terrain du collège du Plan du Loup, évidemment après un avis favorable du conseil d'administration du collège, cette parcelle pourra être déclassée pour être cédée, ensuite à titre onéreux, à la société SPIRIT IMMOBILIERE RHONE-ALPES.

Le dossier n° CP-2019-3551 concerne la Commune de Charly. Il s'agit d'autoriser la SMCI qui doit réaliser un programme immobilier de logements mixte, à déposer toutes les autorisations administratives et effectuer les sondages nécessaires afin de ne pas retarder la réalisation et la réhabilitation du projet.

Le dossier n° CP-2019-3552 concerne la Commune de Corbas pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Métropole pour la SARL CEL 69. Il est demandé d'autoriser la SARL à déposer toutes les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ses projets d'accessibilité à ces nouveaux locaux pour des poids-lourds.

Le dossier n° CP-2019-3553 concerne l'approbation du lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande de services pour la réalisation de diagnostics immobiliers sur les bâtiments en propriété ou sous convention de la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3554 concerne les 3°, 6° et 8° arrondissements de Lyon pour l'approbation du lancement de la procédure en vue de l'attribution l'accord-cadre à bons de commande concernant le nettoyage des biens immobiliers de la Métropole, avec un engagement minimum annuel de 300 000 € TTC et maximum de 1 440 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3555 concerne Lyon 2° et Lyon 3°, à la suite de l'impact des travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache sur le parc de stationnement. Il s'agit de l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société EFFIA stationnement concernant l'annulation des troubles engendrés. Il s'agit du versement, par la Métropole, d'une compensation financière de 60 000 € et d'autoriser le Président à signer ledit protocole. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2019-3556 - Vénissieux - Partenariat entre la Métropole de Lyon, la mission locale de Vénissieux, l'association la Sauvegarde 69 et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône et plus précisément le centre d'information et d'orientation (CIO) de Vénissieux - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des Maisons de la Métropole -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

N° CP-2019-3557 - Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du métro B - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3558 - Logement d'abord - Attribution de subventions aux associations et structures oeuvrant dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2019 - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2019-3560 - Missions d'expertises et d'études urbaines et sociologiques, d'assistance à la programmation et de faisabilité des projets urbains - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2019-3561 - Saint Fons - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Vénissieux Minguettes - Saint Fons Clochettes - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine, étude urbaine et mission urbanisme en chef - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3562 - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Mission d'accompagnement du relogement des familles concernées par le projet centre-ville Bellevue - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2019-3557 et CP-2019-3558 et CP-2019-3560 à CP-2019-3562. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, une première décision n° CP-2019-3557 qui devrait susciter l'attention de notre collègue Pierre Hémon, puisqu'il s'agit encore une fois du Vallon des hôpitaux mais il s'agit cette fois d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme visant à réaliser les travaux qui sont prévus pour la mise en accessibilité de ce site, à savoir le dépôt d'un permis d'aménager et d'un permis de démolir en vue de réaliser les travaux de mise en accessibilité du site du Vallon des hôpitaux.

Le dossier n° CP-2019-3558 concerne le logement d'abord et l'attribution de subventions aux associations et structures oeuvrant dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée de ce plan quinquennal pour l'année 2019. Et, donc vous avez le détail de ces subventions dans le cadre de ce programme qui sont reportés dans le projet de décision, tout ceci pour un montant de 191 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3559 sera rapporté par notre collègue Georges Képénékian, puisqu'il s'agit des aides à la pierre et que compte tenu des éventuels conflits d'intérêts, je ne peux la rapporter.

Le dossier n° CP-2019-3560 concerne les missions d'expertises et d'études urbaines dans le cadre des opérations d'aménagements. Donc, il s'agit-là du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et de l'autorisation de signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2019-3561 concerne les opérations de renouvellement urbain. Comme vous le savez, nous avons passé en Conseil de la Métropole, un certain nombre de délibérations concernant les différents sites concernées par ces opérations. Il s'agit du site de Saint Fons-Vénissieux. Il s'agit de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'études urbaines et de désigner une mission d'architectes urbanisme en chef et de vous autorisez à signer l'accord-cadre.

Enfin, il en est de même pour la Commune de Saint Priest concernant le dossier n° CP-2019-3562. Voilà, monsieur le Président, l'ensemble des décisions.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Le Faou. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, monsieur Le Faou a raison. Le dossier n° CP-2019-3557 va attirer notre attention, c'est-à-dire non seulement la mienne mais celle de l'ensemble des écologistes. Ils sont effectivement unis sur ces questions-là et il n'y a pas de souci de "bisbille" au sein du groupe.

Oui, ce dossier concerne le Vallon des hôpitaux où il y a un beau projet, dirais-je, s'il n'était "ennuyé" par la porte de l'Anneau des sciences. Il y a une bonne discussion avec les habitants puisque beaucoup de choses ont été entendues dans les aménagements piétons et cyclables entre autres.

Un regret, c'est qu'on ne puisse prolonger l'avenue Gadagne jusqu'à l'hôpital car cela n'a d'ailleurs pas été proposé mais cela pourrait l'être, avec un vrai site propre pour bus, vélos, c'est-à-dire pour les modes doux alors cela va être gêné si l'Anneau des sciences devait se faire.

Dans le même sens de ce que nous avons dit en Conseil métropolitain, nous ne voterons pas ce dossier. Nous allons nous abstenir, je vous remercie.

Adoptés, le groupe Europe-Ecologie-les Verts s'étant abstenu sur le dossier n° CP-2019-3557.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2019-3568 - Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec la bibliothèque municipale de Lyon, équipement en régie de la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2019-3568. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2019-3568 concerne une convention de partenariat culturel entre Lugdunum, Musée et Théâtres romains et la bibliothèque municipale de Lyon qui est un équipement, comme vous le savez, en régie directe de la Ville de Lyon. Alors, cette collaboration existe déjà mais cette convention permet d'organiser ce partenariat existant et d'en préciser les contours, notamment les ateliers, les animations culturelles, la participation du Musée aux temps forts de la bibliothèque et il est vous est demandé d'approuver ce partenariat et la convention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRESIDENT : Excusez-moi, monsieur Képénékian, ce n'était pas un acte manqué, mais je vous avais oublié !

N° CP-2019-3559 - Lyon 3° - Saint Genis Laval - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Képénékian rapporte le dossier n° CP-2019-3559. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de l'aide à la pierre. Comme on le sait, le 10 juillet 2017, nous avons délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions et c'est bien ce dossier ci-après qui entre dans le cadre de cette délégation. Je ne vais pas vous la détailler mais les bénéficiaires et je crois que c'est cela qui est important peuvent solliciter lors du démarrage de l'opération, un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention pour chacune de ces opérations, ce qui nous mettait la barre à moins de 200 000 €. Un deuxième acompte peut-être accordé et le versement du solde sera versé et subordonné à la signature d'une décision de clôture qui sera établie en fonction du programme réalisé. Je vous demande donc de suivre et de voter cette décision.

M. LE PRESIDENT : Merci, je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3559 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliadé habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3559 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° CP-2019-3569 - Soutien à la coopération décentralisée entre les Villes de Lyon et Jéricho en Cisjordanie - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° CP-2019-3570 - Appel à projets Villes durables en Afrique - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent rapporte les dossiers n° CP-2019-3569 et CP-2019-3570. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de 2 dossiers pour demander des subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international.

Le premier concerne le soutien à la coopération décentralisée entre les Villes de Lyon et Jéricho en Cisjordanie. Deux objectifs pour cette demande de subvention, c'est le développement économique et touristique sur la base du circuit sentier d'Abraham. Puis, 2 orientations proposées au niveau culture, c'est-à-dire aider les acteurs culturels lyonnais investis et métropolitains investis à Jéricho et soutenus via l'appel à projets.

La demande de subvention concernant ce dossier est de 20 100 €.

Le deuxième dossier concerne les villes africaines et, plus particulièrement, Ouagadougou où notre objectif, c'est aussi la formation des personnels de la mairie de Ouagadougou, tant sur les thématiques de l'urbanisme et de transports. Donc, la demande subvention auprès du Ministère des affaires étrangères, puisque nous sommes assistants à maîtrise d'ouvrage auprès de l'Agence française de développement. Cette demande subvention s'élève à 131 000 €. Voilà, monsieur le Président.

M. le Conseiller délégué HEMON : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un très beau dossier en particulier celui qui concerne Jéricho en Cisjordanie, la coopération. Je voulais me réjouir que, malgré d'énormes et de récurrentes difficultés, on tient le coup là-dessus.

Juste une chose sur la dernière phrase parce que j'étais concerné : le sentier d'Abraham est quelque chose de magnifique, qui se développe. C'est dans les catalogues touristiques, il y a des gens qui y vont et puis, il y a un projet d'en faire aussi un itinéraire pour les vélos. Donc, on travaille à ces questions-là.

Mais, il est juste dit sur la dernière phrase : "une visite du Maire de Jéricho en juin 2019 et la rencontre des élus lyonnais métropolitains valident la relance d'une coopération plus institutionnelle".

Je ne sais pas bien qui a écrit cela mais sauf erreur de ma part, on devait le recevoir avec Max et cela a été annulé.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Cela a été annulé mais j'y suis allé monsieur Hémon. J'y suis allé et j'y étais il y a 15 jours. J'ai ainsi rencontré le maire de Jéricho et justement, nous avons pu faire le point sur les différents dossiers avec la délégation dans le cadre aussi de la coopération décentralisée France-Palestine.

M. le Conseiller délégué HEMON : J'en suis bien d'accord mais c'est donc que la phrase écrite, il faut la réécrire puisqu'il n'y a pas eu de rencontre malheureusement, puisqu'il a eu de gros soucis.

M. le Conseiller délégué VINCENT : C'était prévu mais malheureusement, il n'a pas eu son visa. Il a eu des difficultés et donc, je pense qu'il faudra rectifier le rapport en ce sens. Merci.

M. LE PRESIDENT : Une petite rectification mais on va le proposer aux voix. La rectification est adoptée. Je mets les dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 09 décembre 2019.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
